

Convocation du 13 avril 2017 adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion de conseil municipal le 20 avril 2017 à 20 heures.

Le Maire,

## SESSION DU 20 AVRIL 2017

Le conseil municipal de Plou, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie le jeudi 20 avril 2017 à 20 heures sous la présidence de Monsieur CHABANCE Fabrice, Maire.

Etaient présents : Mmes CALDI Catherine, SENUT Françoise et TRAMUNT Josiane, MM. CHAUSSE Cyril, CHABANCE Fabrice, GRUNDHEBER Jean-Luc, MARGUERITAT Olivier, PLANCHON Jérôme, POTHUS Paul, RENIAUT Thomas et SANTOSUOSSO Patrick.

Etaient excusés : Mmes MILLECAMPS Céline (pouvoir à Josiane TRAMUNT), JACQUELIN Jacqueline (pouvoir à Catherine CALDI) et M. CHABANCE Christian (pouvoir à Jérôme PLANCHON).

M. Jérôme PLANCHON est désigné comme secrétaire.

### Approbation du précédent compte rendu

Le conseil municipal a approuvé le compte rendu du 04 avril 2017.

### Compte de gestion 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte de gestion est le document comptable des recettes et des dépenses de la commune de Plou tenu par la Trésorerie de Saint Florent. Il se présente pour l'exercice 2016 comme suit :

#### Fonctionnement :

Excédent 2015	77 708.55 €
Recettes 2016	545 054.69 €

Dépenses 2016	493 345.72 €
<b>Excédent 2016</b>	<b>129 417.52 €</b>

#### Investissement :

Déficit 2015	28 485.30 €
Dépenses 2016	19 768.81 €

Recettes 2016	39 082.77 €
<b>Déficit 2016</b>	<b>9 171.34 €</b>

Le conseil municipal, n'ayant apporté aucune observation, vote, à l'unanimité, le compte de gestion 2016.

### Election d'un Président pour le vote du compte administratif

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il convient d'élire un Président pour présenter le compte administratif, document qui retrace toutes les dépenses et recettes de la commune de Plou et tenu par l'ordonnateur qui est le Maire.

Madame TRAMUNT, ayant fait acte de candidature, est élue à l'unanimité.

Monsieur CHABANCE quitte la salle pour le vote du compte administratif 2016.

### Compte administratif 2016

Madame le Maire Adjoint présente au conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2016 comme suit :

#### Fonctionnement :

Excédent 2015	77 708.55 €
Recettes 2016	545 054.69 €
Dépenses 2016	493 345.72 €
<b>Excédent 2016</b>	<b>129 417.52 €</b>

#### Investissement :

Déficit 2015	28 485.30 €
Dépenses 2016	19 768.81 €
Recettes 2016	39 082.77 €
<b>Déficit 2016</b>	<b>9 171.34 €</b>

Le conseil municipal, n'ayant apporté aucune observation, vote à 13 voix pour, le compte administratif 2016.

### Affectation du résultat 2016

Constatant le résultat d'investissement de l'exercice 2016, il y a lieu d'affecter une somme à la section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement de 129 417.52 € peut donc être affecté comme suit :

c/1068 (recettes d'investissement)	:	13 311.34 €
c/002 (recettes de fonctionnement)	:	116 106.18 €

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, l'affectation proposée ci-dessus.

### Taux des taxes

La commission des Finances s'est réunie dernièrement et propose au conseil municipal d'augmenter légèrement les taux des quatre taxes directes locales dans les mêmes proportions qu'en 2016 soit une augmentation du produit d'environ 1 200 €.

Pour information les taux 2016 se décomposent comme suit

Taxe d'habitation	19.41 %
Taxe foncière Bâtie	10.63 %
Taxe Foncière Non Bâtie	32.09 %
CFE	17.93 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux applicables en 2017 à chacune des quatre taxes directes locales, vote, à l'unanimité, les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	19.56 %
Foncier Bâti	:	10.71 %
Foncier Non Bâti	:	32.34 %
CFE	:	18.07 %

### Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2017.

Après avoir pris connaissance des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2017 et après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget équilibré comme suit :

632.699.18 €	en section de fonctionnement
325 841.34 €	en section d'investissement

### **Avenant à la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal**

La commune de Villeneuve a fait part lors d'une réunion de la commission intercommunale en février dernier de son souhait de dénoncer la nouvelle convention signée pour 2016-2017 considérant que la commune de Villeneuve avait à sa charge des frais plus importants que Plou. Ce fort déséquilibre est essentiellement dû aux charges de personnel de la commune de Villeneuve. Villeneuve a donc proposé de ne pas déterminer un coût global par enfant au niveau du RPI mais par école. Ce coût sera ainsi diminué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 à cause d'emploi aidé sur Villeneuve.

Plou accepte à condition que le coût par enfant à l'école de Villeneuve soit inférieur à 600 €.

Ce coût sera majoré pour les enfants de Poisieux afin de tenir compte des frais de participation aux charges de bâtiments.

Plou et Poisieux souhaitent également être associées au recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant n°1,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document joint à la présente délibération.

### **Indemnités des élus**

Par décret n°2017-85 en date du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022. La délibération prise le 27 octobre 2015 faisant référence à l'indice 1015 doit être modifiée.

Le conseil municipal de Plou, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité, le régime indemnitaire des élus comme suit :

Maire : maintien de l'indemnité au taux maximal.

Adjoints : 6.60 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire.

### **Règlement intérieur de sécurité**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le règlement intérieur de sécurité adopté par le Comité Technique Départemental qui doit être soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce document sera présenté aux agents municipaux par la commission du personnel.

Il est proposé d'autoriser les « pots festifs » au sein de l'établissement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le document.

### **Travaux de voirie**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre des amendes de police concernant le plateau surélevé. Le projet comprend les travaux de réalisation du plateau ainsi que la signalétique.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- Adopte le plan de financement,
- Sollicite une aide auprès de l'Etat au titre des amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### **Plan de financement terrain multisport**

Le contrat régional arrive à son terme fin 2017. Il y a possibilité de solliciter une aide pour la réalisation du terrain multisports. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose au conseil de modifier le plan de financement arrêté lors du conseil municipal du 16 février.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité

- modifie le plan de financement qui se présente désormais comme suit :
  - o Etat / DETR : 40% soit 18 651 €
  - o Conseil Départemental : 20% soit 9 326 €
  - o Syndicat mixte de Développement du Pays de Bourges : 20% soit 9 326 €
  - o Commune : le solde des travaux soit 9 326 € plus l'avance de la T.V.A.

- Sollicite une aide auprès du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

### Forêt

La commission propose de fixer le prix des lots d'affouages à 35 € pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le prix à 35 € le lot.

### Accueil de loisirs sans hébergement

Au vu des retours positifs de la part des parents et de la satisfaction des enfants ayant fréquenté le centre, le conseil municipal propose de l'ouvrir du 10 au 13 juillet dans les mêmes conditions que précédemment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote pour l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement réservé à vingt enfants de 4 à 12 ans du 10 au 13 juillet 2017 inclus,
- Fixe les tarifs applicables aux enfants des communes du RPI et des communes hors RPI :

#### **A la semaine avec cantine, goûter compris à l'ALSH**

Pour les enfants issus de Plou et des autres communes du RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
50 €	60 €	70 €	80 €	90 €

Pour les enfants issus des communes hors RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
60 €	70 €	80 €	90 €	100 €

#### **A la journée avec cantine, goûter compris à l'ALSH**

Pour les enfants issus de Plou et des autres communes du RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
12 €	14 €	16 €	18 €	20 €

Pour les enfants issus des communes hors RPI				
QF < 339	339 ≤ QF < 585	585 ≤ QF < 950	950 ≤ QF < 1330	QF ≥ 1330
14 €	16 €	18 €	20 €	22 €

- Fixe les horaires du CLSH du lundi au vendredi de 9h à 17h,
- Fixe les horaires de garderie du CLSH du lundi au vendredi de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30,
- Fixe les tarifs applicables pour la garderie du CLSH à 2 € l'heure et 1.20 € la ½ heure,

### Convention d'objectifs et de financement pour le fonds d'aide au temps libre 2017

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a possibilité d'obtenir des services de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher les aides suivantes :

- Fonds d'aide au temps libre pour l'accueil extrascolaire.

- Vu la convention d'objectifs et de financement proposée par la CAF du Cher,
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
- Approuve la convention,
- Et autorise Monsieur le Maire à signer le document joint à la présente délibération.

### Mission Locale

La Mission Locale a pour but d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches pour la recherche d'un emploi. Cette structure sollicite chaque année le conseil municipal pour allouer une subvention qui s'élève à 285 € au titre de 2017.

Ce service semble être efficace auprès des jeunes qui rencontrent des difficultés dans la recherche de travail ou de formation.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant les fonctions de la Mission Locale et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Décide de reconduire la convention pour 2017 et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- Vote une aide de 285 € au titre de 2017.

Un tableau sur les statistiques des trois dernières années sera demandé auprès des services compétents pour distribution auprès du conseil municipal.

### Fleurissement 2017

La commission a dressé la liste des primés du concours 2016 dont les récompenses seront attribuées le 20 mai prochain à la salle de Plou. Elle sollicite un budget identique pour 2017 sachant qu'elle a revu les modalités d'organisation : inscription des participants en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- De reconduire l'opération dans les conditions fixées par la commission et d'allouer un budget pour les récompenses.
- De prendre les bons d'achat auprès de Nature & Passion à Saint Florent sur Cher.

### Questions diverses

- Fête de la musique  
Elle est prévue le 23 juin prochain. Plusieurs groupes ont été contactés (Brinay et Mehun sur Yèvre).
- Alimentation de la cantine  
Le pain sera livré le lundi par le boulanger de Chârost et les autres jours par celui de Preuilly.
- Projet éolien  
Ce dossier sera relancé.
- Bulletin municipal  
Les commissions sont relancées pour fournir leurs articles au plus vite.
- Déchets verts  
Il est regrettable de trouver régulièrement des déchets verts dans la forêt.
- Voirie
  - o Il sera demandé aux agents un balayage des gravillons sur les points à temps réalisés en 2016,
  - o Voir avec FerCher les points à temps à prévoir en 2017,
  - o Prévoir un panneau d'entrée d'agglomération sur la voie communale 3bis du chemin de Sainte Thorette au Grosbois. Un devis sera demandé,
  - o Voir pour installer une lampe d'éclairage public au Crot à la Terre.
- Eaux pluviales
  - o Problème concernant l'entretien du fossé le long du hameau de Champeau : voir avec le Conseil Départemental sur place,
  - o Entrevue avec FerCher au Crot à la Terre : Le problème de pente nécessite une étude.
  - o Signalement de M. Zoeller : l'eau venant du point le plus haut traverse sa propriété et stagne en aval. Voir avec l'exploitation agricole s'il y a possibilité de recreuser pour évacuer dans le champ en face de sa propriété.

- Permanences des élections législatives

- 11 juin
  - 8h à 11h : F. CHABANCE, J-L. GRUNDHEBER, C. CHAUSSE et J. JACQUELIN
  - 11h à 14h : C. CALDI, J. PLANCHON, T. RENIAUT et C. MILLECAMPS
  - 14h à 18h : C. CALDI, P. POTHUS, F. SENUT et P. SANTOSUOSSO
  
- 18 juin
  - 8h à 11h : J. TRAMUNT, F. SENUT et C. CHABANCE
  - 11h à 14h : F. CHABANCE, C. CHAUSSE et C. MILLECAMPS
  - 14h à 18h : J. TRAMUNT, P. POTHUS

- Commission du Personnel

Elle se réunira le 02 mai à 19 heures pour faire le point sur le matériel et le règlement intérieur de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire  
Jérôme PLANCHON

Le Maire  
Fabrice CHABANCE

Affichage

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du 20 avril 2017 contenant le compte rendu sommaire des décisions prises par le conseil municipal a été affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,